



PETIT GLOSSAIRE DU PLUi

ADS : Application du Droit des Sols

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CC : Carte Communale

CC ACV : Communauté de Communes Aubrac – Carladez – Viadène

DDT : Direction Départementale des Territoires, *services de l'Etat*

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PAC : Porter à Connaissance

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PC : Permis de Construire

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

POS : Plan d'Occupation des Sols, *ancien document d'urbanisme qui donnait des autorisations à construire*

PPA : Personne Publique Associée. *ici, sont associés l'Etat, la Région, le Département, le PNR d'Aubrac, les organismes consulaires, les établissements publics des SCOT limitrophes et des partenaires comme le CAUE et Aveyron Ingénierie*

RNU : Règlement National d'Urbanisme – *Règle appliquée en l'absence de documents d'urbanisme.*

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, *Service de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)*

TVB : Trame Verte et Bleue – *outil visant la préservation des milieux naturels et des corridors écologiques*

